

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



**LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2212-3 et L. 2212-10 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 5131-1 ;

Vu la Délibération n°22 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la Délibération n°19 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 02 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de location d'occupation d'EDF/GDF, l'adoption et de l'acte d'attribution et de location en Charente-Maritime (2022) ;

Vu la Délibération n°12 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2025 relative à l'adoption de la convention de location publique en place des services de proximité numérique de la Communauté ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment central d'EDF/GDF est mis à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire en date du 05 juin 2008 ;

CONSIDÉRANT que la société GFI Technologies a exprimé la volonté de libérer les locaux et de consacrer les surfaces qu'elle occupe actuellement ;

### DÉCISION

En libérant les locaux situés au 1 rue Fernand (45°07'04N, 0°56'04E) au 30 juin 2025 et de proroger la convention d'occupation des locaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 31 août 2025 ;


Et attribuer au profit de la société GFI Technologies à hauteur de 25 % afin de consacrer au développement numérique de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole les locaux de proximité numérique de la Communauté par :

- La délégation de compétence des attributions ;
- Les attributions actuelles ;
- La réalisation de l'offre de services au sein de la Communauté ;

## DÉCISION

# Décision concernant un avenant n°3 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec la société GFI Technologies

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26962.pdf**  
(.pdf, 271,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**